

ORDINIS

Siège Social : 19, rue Delorme - Boîte Postale 405 - 03004 MOULINS CEDEX - Tél. 04.70.46.95.46 - Fax 04 70.46.95.40

Associés Commissaires aux Comptes :

- Brigitte BERGEMIN
- Gérard MERGUI
- Alexis MOUSSERIN
- Xavier SOLA

LASER 03 ASSOCIATION INTERIM INSERTION

20 Avenue Meunier
03000 MOULINS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

LASER 03 ASSOCIATION INTERIM INSERTION

20 Avenue Meunier
03000 MOULINS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Aux Adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de **LASER 03 ASSOCIATION INTERIM INSERTION**, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018, date d'ouverture de l'exercice, jusqu'à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons des appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus. Ces appréciations portent notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, ainsi que leur présentation d'ensemble, et n'appellent pas de notre part de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Moulins, le 17 juin 2019

Le Commissaire aux Comptes
SAS ORDINIS

Brigitte BERGEMIN



Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion

COMPTE DE RESULTAT

	2018	2017	PRODUITS	
CHARGES			2018	2017
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>				
- Achat de matières consommables	317 138,36	305 846,38		1 859 163,54
- Autres achats et charges externes	43 735,72	46 970,12		21 004,96
- Impôts, taxes et vers. assimilés	1 396 588,04	1 355 720,80	263 124,55	259 551,83
- Salaires et traitements	315 496,26	301 161,63	975,39	999,89
- Charges sociales	29 017,99	31 040,07	25 455,63	11 784,22
- Dotation aux amortissements & aux provisions	8 129,74	29,56	47 764,54	23 941,13
- Autres charges				
TOTAL	2 110 106,11	2 040 768,56	2 273 027,10	2 176 445,57
<u>CHARGES FINANCIERES</u>			3 342,59	1 497,32
TOTAL				
<u>CHARGES EXCEPTIONNELLES</u>				
- Sur opération de gestion	37,76	227,00	94,95	
- Sur opération en capital	1 804,66	2 004,55	1 804,66	2 004,55
- Sur exercices antérieurs	667,17	510,00	1 343,67	70,00
TOTAL	2 509,59	2 741,55	3 243,28	2 074,55
<u>IMPOTS SUR LES BENEFICES</u>	17 247,00	8 421,00		
TOTAL	17 247,00	8 421,00		
<u>TOTALES CHARGES</u>	2 129 862,70	2 051 931,11	2 279 612,97	2 180 017,44
<u>SOLDE CREDITEUR - EXCEDENT</u>	149 750,27	128 086,33		
<u>TOTALES</u>	2 279 612,97	2 180 017,44	2 279 612,97	2 180 017,44
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>				
- Production vendue				1 859 163,54
- Divers				21 004,96
- Subventions d'exploitation				259 551,83
- Autres produits				999,89
- Reprise sur provisions				11 784,22
- Transfert de charges				23 941,13
TOTAL			2 273 027,10	2 176 445,57
<u>PRODUITS FINANCIERS</u>			3 342,59	1 497,32
TOTAL				
<u>PRODUITS EXCEPTIONNELS</u>				
- Sur opération de gestion			94,95	
- Sur opération en capital			1 804,66	2 004,55
- Sur exercices antérieurs			1 343,67	70,00
TOTAL			3 243,28	2 074,55
<u>TOTAL DES PRODUITS</u>			2 279 612,97	2 180 017,44
<u>SOLDE DEBITEUR - PERTE</u>				
TOTAL GENERAL	2 279 612,97	2 180 017,44	2 279 612,97	2 180 017,44

BILAN AU 31 DECEMBRE 2018

ACTIF	2018			2017	PASSIF	2018	2017
	BRUT	AMORTISS. PROVISIONS	NET				
<u>ACTIF IMMOBILISE</u>							
- Immobilisations incorporelles	14 682,86	12 015,16	2 667,70			958 955,02	830 868,69
- Immobilisations corporelles	21 610,67	18 839,97	2 770,70	3 313,74	149 750,27		128 086,33
- Immobilisations financières	521,96		521,96	521,96			
TOTAL	36 815,49	30 855,13	5 960,36	3 835,70		1 108 705,29	958 955,02
<u>ACTIF CIRCULANT</u>						37 553,00	41 285,00
- Avances & acomptes s/commandes	63,00		63,00				
- Créances							
· Créances clients	557 972,13	90 527,23	467 444,90	326 879,60		32 455,05	31 876,23
· Créances diverses	168 058,13		168 058,13	163 771,50		419 862,06	358 484,07
- Valeurs mobilières de placement	964 968,15		964 968,15	901 490,75		7 774,30	6 232,04
- Disponibilités							
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	1 521,83		1 521,83	854,81		1 666,67	
TOTAL	1 692 583,24	90 527,23	1 602 056,01	1 392 996,66		499 311,08	437 877,34
<u>TOTAL GENERAL</u>	1 729 398,73	121 382,36	1 608 016,37	1 396 832,36		1 608 016,37	1 396 832,36

LASER 03

Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion

ANNEXES

EXERCICE 2018

SAS ORDINIS

Société de Commissaires aux Comptes
19 rue Delorme
BP 405 - 03004 MOULINS CEDEX
Tél. 04 70 46 95 46 - Fax 04 70 46 95 40

ANNEXES COMPTES ANNUELS

Exercice du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018

- Règles et méthodes comptables
- Notes sur bilan ACTIF
- Notes sur bilan PASSIF

<u>Exercice clos le :</u>		31-déc-18
<u>Durée :</u>		12 mois
<u>Total bilan avant répartition :</u>		1 608 016,37 €
<u>Résultat :</u>	excédent	149 750,27 €

Les notes indiquées ci-après, font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 10 mai 2019 par les membres du Conseil d'Administration.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- ♦ continuité de l'exploitation,
- ♦ permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- ♦ indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

ACTIF IMMOBILISE

Valeurs brutes	Au 1/1/18	Acquisitions	Cessions	Au 31/12/2018
2051 Logiciels	11 860,36	3 372,50	550,00	14 682,86
TOTAL IMMOB. INCORPORELLES	11 860,36	3 372,50	550,00	14 682,86
2181 Installations, agencements	784,05			784,05
2183 Matériel de bureau & informatique	16 116,64	2 299,44	6 280,91	12 135,17
2184 Mobilier de bureau	8 386,00	534,20	228,75	8 691,45
TOTAL IMMOB. CORPORELLES	25 286,69	9 578,64	7 609,66	21 610,67
2750 Cautions	521,96			521,96
TOTAL IMMOB. FINANCIERES	521,96			521,96
TOTAL GENERAL	37 669,01	12 951,14	8 159,66	36 815,49

Amortissements	Au 1/1/18	Augmentations	Diminutions	Au 31/12/2018
2051 Logiciels	11 860,36	154,80		12 015,16
TOTAL IMMOB. INCORPORELLES	11 860,36	154,80		12 015,16
2181 Installations, agencements	104,54	156,81		261,35
2183 Matériel de bureau & informatique	14 435,76	1 115,40	5 255,00	10 296,16
2184 Mobilier	7 432,65	849,81		8 282,46
TOTAL IMMOB. CORPORELLES	21 972,95	2 122,02	5 255,00	18 839,97
TOTAL GENERAL	33 833,31	2 276,82	5 255,00	30 855,13

NOTES SUR LE BILAN ACTIF**ETAT DES PROVISIONS**

Provisions	Au 1/1/18	Dotation	Reprise	Au 31/12/2018
Provisions pour dépréciation				
491 Provisions p/clients douteux	85 509,69	26 741,17	21 723,63	90 527,23
TOTAL PROVISIONS	85 509,69	26 741,17	21 723,63	90 527,23

ETAT DES CREANCES

	Montant brut	à 1 an au +	à + d'1 an
Avances & acomptes s/ commande	63,00	63,00	
Créances clients	557 972,13	478 232,17	79 739,96
Etat & autres collectivités publiques	76 966,67	76 966,67	
Autres créances	91 091,46	91 091,46	
TOTAL	726 093,26	646 353,30	79 739,96

ETAT DES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

NEANT

ETAT DES DISPONIBILITES

	Montant brut	à 1 an au +	à + d'1 an
Chèques à l'encaissement			
Effets à l'encaissement			
Crédit Agricole - compte courant	112 354,68	112 354,68	
Crédit Agricole - livret A	78 935,02	78 935,02	
Crédit Agricole - CSL	321 440,26	321 440,26	
Crédit Agricole - CAT VERT	450 000,00	30 000,00	420 000,00
Intérêts courus non échus	2 070,98		
Caisse	167,21	8,21	159,00
TOTAL	964 968,15	542 738,17	

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

1 521,83

SAS ORDINIS

Société de Commissaires aux Comptes

19 rue Delorme

BP 405 - 03004 MOULINS CEDEX

Téi. 04 70 46 95 46 - Fax 04 70 46 95 40

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

ETAT DES PROVISIONS

Provisions	Au 1/1/18	Dotation	Reprise	Au 31/12/2018
Provisions pour charges				
153 Provisions p/retraite	41 285,00		3 732,00	37 553,00
TOTAL PROVISIONS	41 285,00		3 732,00	37 553,00

ETAT DES DETTES

	Montant brut	à 1 an au +	+ 1 an - 5 ans	à + 5 ans
Fournisseurs & comptes rattachés	32 455,05	32 455,05		
Personnel & comptes rattachés	120 731,05	120 731,05		
Sécurité Sociale & autres organismes	164 955,56	164 955,56		
Etat & autres collectivités publiques	134 175,45	134 175,45		
Autres dettes	7 774,30	7 774,30		
	460 091,41	460 091,41		

CHARGES A PAYER INCLUSES DANS LES POSTES DE BILAN :

96 444,53

<input type="checkbox"/>	Intérêts courus	Néant
<input type="checkbox"/>	Personnel charges à payer	35 694,71
<input type="checkbox"/>	Organismes sociaux charges à payer	13 216,55
<input type="checkbox"/>	Autres organismes sociaux charges à payer	38 814,36
<input type="checkbox"/>	Etat charges à payer	956,61
<input type="checkbox"/>	Divers charges à payer	7 762,30

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE :

1 666,67